



Le statut inférieur des femmes : Transmis de génération en génération ce statut inférieur reste prégnant dans toutes les sociétés. Peut-on se libérer de ce modèle archaïque des relations humaines ? Le débat sera lancé à partir du documentaire de C Denjean : « le voile et l'interdit » qui montre la toute puissance de la tradition asservissante au Yémen et qui permet de comprendre sa situation par rapport à la revendication démocratique.

1) La tradition religieuse justifie le statut inférieur de la femme

a) Islam

selon Ghassan Ascha « *du statut inférieur de la femme en l'islam*¹ Les déclarations de Mahomet comme du calife Omar Ibn al Khattab se manifestent par un antiféminisme viscéral : "Je ne touche pas la main aux femmes" et "Empêchez les femmes d'apprendre à écrire !" respectivement. L'inégalité entre l'homme et la femme renvoie à plusieurs composantes - **inégalité fondamentale quant à la nature de la femme** : Ghassan Ascha cite le très célèbre hadith "Les femmes ont moins de raison et foi".²

¹ L'Harmattan

² hadiths : - "Mieux vaut pour un homme d'être éclaboussé par un porc que de frôler par son coude le coude d'une femme qui ne lui est pas permise."

- "Mieux vaut enfoncer une aiguille de fer dans la tête de l'un d'entre vous que de toucher une femme qui ne lui est pas permise."

- "S'il existe quelque chose de mauvais augure, c'est dans la maison, la femme et le cheval."

- **inégalité en matière de sexe** : le mariage est un contrat par lequel "on acquiert l'appareil générateur d'une femme, dans l'intention d'en jouir". Et l'auteur poursuit en citant un spécialiste de la charia : "La jouissance qui est la raison d'être du contrat de mariage est réservée exclusivement à l'homme... Quant à la femme, il importe de signaler que son époux ne lui appartient pas en propre, car l'homme a le droit de jouir d'autres femmes qu'elle. Dieu l'autorise en effet à rassembler sous son toit quatre épouses."

- **inégalité en matière de religion** : une femme qui a ses règles est considérée comme impure et ne peut "ni pratiquer le jeûne, ni faire ses prières, ni tourner autour de la kaaba³, ni lire le Coran ou le toucher"

.- **inégalité en matière de témoignage** : le témoignage d'un homme vaut deux témoignages de femmes.

- **inégalité en matière d'héritage** : la fille ne reçoit que la moitié de la part du fils.

- enfin, **inégalité quant à la juridiction sur le meurtre** : cent chameaux pour punir le meurtre d'un homme alors que cinquante suffisent pour laver le meurtre d'une femme.

"Les hommes ont autorité sur les femmes du fait que Dieu a préféré certains d'entre vous à certains autres, et du fait que les hommes font dépense sur leurs biens en faveur de leurs femmes." La prééminence des mâles procède à la fois d'une préférence divine qui ne souffrirait donc aucune contestation et d'une relation contractuelle où, par le mariage, l'homme acquiert le corps de la femme. La soumission de la femme est donc la contrepartie de cet accord forcé.

b) catholicisme

L'homme est différent de la femme parce qu'il est plus prédestiné aux opérations intellectuelles l'homme est planifié en plus pour une action vitale encore plus noble et c'est le travail intellectuel. Il y avait donc une raison encore plus grande pour la distinction de ces deux forces dans l'homme ; de telle manière qu'il fallait que la femme soit façonnée séparément de lui ; bien qu'ils soient tous deux unis charnellement pour la reproduction. C'est pourquoi, immédiatement après la création de la femme, il a été dit « Et ils seront deux en une seule chair » (Gen.2 :24) Summa Theologica I, qu. 92, art. 1.

La femme est soumise à l'homme parce que la raison prédomine chez celui-ci

La sujétion se présente sous deux aspects. L'un des deux aspects est l'aspect servile : le supérieur utilise un sujet à son bénéfice. Ce genre de sujétion commença après la faute. Il existe une autre forme de sujétion qui est appelée économique ou civile, par laquelle le supérieur utilise ses sujets pour leur propre bien et bénéfice et cette sorte de sujétion existait même avant la faute. En effet le bon ordre aurait laissé à désirer dans la famille humaine si certains n'étaient pas gouvernés par d'autres plus sages qu'eux-mêmes **Summa Theologica I, qu. 92, arts.1, ad 2 .**

La supériorité de l'homme sur la femme découle du fait qu'il a été créé en premier

D'abord, dans le dessein de donner au premier homme une certaine dignité consistant en ceci : comme Dieu est le principe de l'univers entier, le premier homme, à l'image de Dieu, était ainsi le principe de toute la race humaine. C'est là que Paul dit que « Dieu a fait tout le genre humain à partir d'un seul être. » (Actes 17 :26). Ensuite, pour que l'homme puisse d'autant plus aimer la femme et tenir encore plus à elle sachant qu'elle a été façonnée à partir de lui(...)Troisièmement, parce que, comme dit le Philosophe (Ethique VIII, 12) le mâle et la femelle humains sont unis, non seulement pour la reproduction, comme chez les autres animaux, mais aussi pour une vie de famille au sein de laquelle chacun fait son devoir particulier et au sein de laquelle l'homme est la tête de la femme. Il convenait donc en

- "trois choses interrompent la prière [si elles passent devant celui qui prie] : le chien noir, la femme et l'âne."

³ Construction au sein de la mosquée sacrée à la Mecque

principe que la femme soit façonnée d'un homme.

La façon dont l'homme est l'image de Dieu n'est pas la même que pour la femme *l'homme est le début et la fin de la femme, comme Dieu est le début et la fin de chaque créature. Ainsi quand l'Apôtre a dit que « L'homme est l'image et la gloire de Dieu, mais la femme est la gloire de l'homme », il ajoute son motif de dire cela. « Car l'homme ne vient pas de la femme, mais la femme vient de l'homme et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme » Summa Theologica I, qu. 93, art. 4 ad 1.*

La chevelure d'une femme est un signe de sa sujétion

Par conséquent, il n'est pas convenable qu'une femme mette de côté sa chevelure quand elle fait repentance comme doit le faire un homme ». Summa Theologica Supplement , qu. 28, art. 3 ad 1.

2) La force de la tradition et son évolution

Rien que dans le système langagier des sociétés, où l'on trouve tout au plus six types de structures d'appellation de parentés, je me suis aperçue qu'était gravée une forme d'infériorité féminine. En travaillant sur des populations vivantes, mais aussi sur des textes juridiques de l'Antiquité, j'ai constaté que l'énoncé des interdits était toujours formulé au masculin. Dans le code hittite, par exemple, un homme ne peut pas épouser la femme de son père (sa belle-mère) non plus que celle de son frère ou de son fils. Parallèlement, on lui interdit d'épouser dans un même lieu les deux sœurs et leur mère. Pourquoi ? En vérité, pour comprendre, il faut lire cette interdiction en miroir : une femme ne peut pas épouser non plus son beau-père, pas plus que le mari de sa sœur et celui de sa fille. Mais les femmes n'étant pas juridiquement des personnes au sein du monde hittite, le droit ne saurait être édicté par rapport à elles - d'où ces formulations alambiquées qui peuvent surprendre.

Cet engravement dans le langage de la parenté et dans des codes juridiques m'ont amenée à postuler qu'existait dans la société humaine quelque chose que j'ai appelé la « *valence différentielle des sexes* », c'est-à-dire le résultat d'une équation fondée sur le fait général, ou loi universelle, que les parents naissent avant les enfants et qu'ils ont autorité sur eux. Ce qui revient à dire que ceux qui sont nés avant sont « supérieurs » à ceux qui sont nés après. Or, le rapport homme/femme se lit comme un rapport aîné/cadet, de supérieur à inférieur. Ainsi Ève est issue de la côte d'Adam. Dans les mythologies orientales, les divinités créent d'abord l'homme, la femme ensuite. En droit romain, l'épouse occupe la place de la fille *uxor filiae locus optinet*. Démonstration qu'on peut faire pour toutes les sociétés du monde. Cette valence différentielle des sexes est à l'origine du modèle archaïque dominant, que les découvertes paléontologiques incitent à faire remonter au moins jusqu'à Neandertal, soit plus de 300 000 ans, où les humains ont été confrontés à des ensembles de réalités objectives que je nomme des « *butoirs pour la pensée* », car on ne peut les ... modifier. En premier lieu, la césure entre mâles et femelles dans le monde animal. Ensuite, le lien entre coït et reproduction - sans coït, il n'y a pas d'enfants. Enfin, le fait que les femelles peuvent enfanter aussi bien les filles que les garçons. D'où les questions : pourquoi les femmes font-elles des corps masculins ? A quoi donc servent les hommes ? A cette question de la fécondation qui fut posée jusqu'à la fin du XVIII^e me siècle, les humains ont répondu en concluant au rôle primordial - au sens pur du terme - du mâle, l'apport féminin se limitant à la gestation. De cela, on a inféré que les femmes sont des corps mis à la disposition des hommes, pour avoir des fils et perpétuer l'espèce. Donnant au surplus du plaisir, elles sont doublement à disposition. Il s'en est suivi un ensemble de règles qui ont mis du temps à s'installer, car il a fallu rendre les femmes dociles en les persuadant d'abord qu'elles n'avaient d'autre fonction légitime que d'enfanter, leur maternité devenant leur justification. Cela continue à être transmis...

Mais tout cela a beaucoup changé. Notamment ces cinquante dernières années...

Pas pour l'ensemble de la planète ! Dans d'autres mondes, les femmes demeurent dans un statut très inférieur. Il est intéressant à cet égard d'observer ce qui vient de se passer en Égypte et en Tunisie. Les images des manifestations nous ont montré des révolutions mixtes, avec des femmes dans les rues, alors que tel n'est pas le cas au Yémen, où pas une femme n'apparaît, si bien que l'on peut imaginer qu'il s'agit davantage de luttes de pouvoir entre factions plutôt que d'une revendication pleinement démocratique. En France, pour revenir à ces cinquante dernières années, on a corrodé le système en le grignotant sur des faits pratiques, avec l'accès au travail, l'éducation, le vote, etc., mais surtout le droit pour les femmes de disposer de leur corps, véritable métamorphose de notre société, révolution où l'homme a perdu son pouvoir. La contraception agit exactement à l'endroit où les femmes ont été mises en sujétion. Souvenez-vous qu'au moment de la discussion de la loi Neuwirth, en 1967, l'un des députés s'était exclamé : « *Si on vote cette loi, Messieurs, les hommes perdront la fière conscience de leur virilité féconde, et les femmes ne seront plus qu'un objet de volupté stérile...* » La virilité féconde, fierté masculine ! Cri du cœur dans ces moments de crise où resurgit soudain la vérité profonde de la transmission archaïque

Françoise Héritier, anthropologue, professeur honoraire au Collège de France, a succédé à Claude Lévi-Strauss en inaugurant la chaire d'« étude comparée, Figaro mag 2/07/2011

3) L'égalité peut-elle pénétrer dans l'intimité du foyer : la question du consentement ?⁴

a) À l'origine, la démocratie avait explicitement mis de côté ce qui relevait de la famille et des mœurs. Pour les fondateurs du contrat social, de Locke à Rousseau, l'espace privé de la famille, fondé sur l'autorité masculine et la différence des sexes, devait rester étranger à la logique égalitaire du contrat. Tout se passait comme s'il y avait deux gouvernements hétérogènes, qu'on ne pouvait comparer : le gouvernement de la cité et le gouvernement de la famille. Et puis, l'égalité a fini par entrer dans l'intime. Alors, évidemment, il n'y a pas de recette pour vérifier le consentement. Le viol est quelque chose d'immatériel. Il y a rarement des preuves du refus de consentir. Le violeur table sur l'immatérialité de son acte. Seul le contexte permet d'accréditer une plainte

Fraisse, Philosophie, juillet août 2011 n°51

b) L'une des questions du bac de philosophie cette année était : « la liberté est-elle menacée par l'égalité ? » Ce qui manque à la question c'est une précision : liberté de qui ? Les beaux discours qui nous ont remplis d'écœurement nous ont aussi ouvert les yeux : leur liberté, la liberté des hommes, est de toute évidence menacée par l'égalité. Leur résistance à l'égalité des droits est simple à comprendre : les droits que les maris avaient sur leurs épouses, celles-ci ne les avaient pas sur elles-mêmes ; ou dit autrement : les droits qu'elles n'avaient pas sur elles-mêmes étaient des droits qui avaient été transférés à leur mari le jour de leur mise en couple. Il en découle que l'égalité des droits signifie pour les hommes la perte des droits qu'ils avaient sur leur femme, et plus généralement sur les femmes. Le viol le plus fréquent est le viol dit conjugal : les femmes n'ont pas récupéré l'entièreté de leurs droits sur elles-mêmes. Non seulement en tant que femmes mariées, mais en tant que femmes tout court. En effet, une femme est-elle vraiment propriétaire d'elle-même, est-elle la seule à décider de ses goûts, de ses choix, de ses actes, bref de sa vie, tant qu'elle doit répondre à des questions comme : « Pourquoi étiez-vous dans ce parking ? » « Pourquoi êtes-vous allée chez lui ? » « Que faisiez-vous dans cette forêt ? » « Avez-vous vraiment dit "non" ? » « Combien de fois ? » C'est à la victime de prouver son non-consentement ; ce qui montre que pour la société, en

⁴ Ces textes ont été écrits à l'occasion de l'affaire DSK

l'absence de « preuves » du non-consentement, c'est le consentement qui est présumé⁵.
Christine Delphy, introduction, *un trousseage de domestique*, 09/2011

c) La libération réciproque

Nous sommes arrivées à un moment historique décisif : le combat féministe n'est plus un combat des femmes contre les hommes ou des dominés contre les dominants, mais un combat pour unir nos forces contre cet ennemi commun, les assignations de genre⁶. Face à cette déconstruction de la féminité, certains hommes commencent à s'interroger sur leur propre virilité et sur la nécessité de déconstruire et d'interroger également la masculinité. Si les femmes, ne sont pas naturellement vouées à confectionner des tartes aux pommes, alors les hommes ne sont pas naturellement voués à faire la guerre. De plus en plus d'hommes refusent d'être assignés à cette virilité fictive et autoritaire. Le contexte économique des années 2000 n'est plus celui du golden boy des années 1980. La crise économique aura peut-être au moins eu cette vertu de mettre à mal le modèle unique de l'homme fort, ambitieux et arrogant. Les femmes doivent aider les hommes à se libérer de ces injonctions d'abord parce qu'elles ont tout à y gagner : ainsi, un homme qui préfère être père au foyer et a la possibilité d'assumer cette préférence permettra, de fait, à la mère de ne pas sacrifier sa carrière professionnelle et d'œuvrer pour l'égalité des salaires et des responsabilités. C'est mécanique. Il ne s'agit pas tant de se débarrasser des stéréotypes que de les faire jouer. De ce point de vue, la vie amoureuse, sentimentale et sexuelle, est une question politique. La question du désir dans un couple et la façon dont il se structure est politique parce que les enjeux de désir sont aussi des enjeux de pouvoir. Joy Sorman

Égalité professionnelle, sociale ou parentale : la sociologue Dominique Méda et l'écrivaine Joy Sorman débattent de la nouvelle politique des sexes le monde samedi 16 juillet 2011

4) Que signifie la différence homme femme ?

a) Hegel réserve la sphère publique à l'homme, la sphère privée à la femme⁷ La question se pose si l'autre doit être l'autre du même, et non un autre sujet irréductible à lui et de dignité équivalente

"La différence qu'il y a entre l'homme et la femme est celle qu'il y a entre l'animal et la plante. L'animal correspond davantage au tempérament masculin, la plante davantage à celui de la femme. Car la plante a davantage un tempérament paisible, dont le principe est l'unité indéterminée de la sensibilité. Si les femmes sont à la tête du gouvernement, l'État est en danger, car elles n'agissent pas selon les exigences de l'universalité, mais au gré des inclinations et des opinions contingentes. La formation de la femme se fait, on ne sait trop comment, par imprégnation de l'atmosphère que diffuse la représentation, c'est à dire davantage par les circonstances de la vie que par l'acquisition des connaissances. L'homme, par contre, ne s'impose que par la conquête de la pensée et par de nombreux efforts d'ordre

⁵Ce qu'un violeur veut, ce n'est pas « un rapport sexuel » quelconque, c'est ce rapport précis : un rapport violent en soi, quels que soient les moyens qu'il utilise ; ce qu'il veut c'est vaincre la volonté de l'autre, exulter et se pavaner de cette victoire devant sa victime. Lui enlever toute once d'individualité, de valeur ; lui donner en échange, pour longtemps, peut-être pour toute sa vie, le sentiment qu'elle n'est rien C Delphy ibidem

⁶ La théorie du genre, qui distingue l'identité sexuelle biologique du genre, masculin ou féminin, et insiste sur la construction sociale et culturelle de l'identité sexuelle. Mais cette approche ouvre aussi, selon l'Église catholique, « un changement de paradigme remettant en question la différence sexuelle intrinsèque à l'humanité

⁷ Antigone en s'opposant à Créon sur l'interdiction d'accomplir les rites funéraires pour son frère Polynice qui s'est révolté contre la cité introduit la sphère du privé dans l'espace public^j

technique."

Hegel, *Principes de la philosophie du droit, ou droit naturel et science de l'État en abrégé*, 1821 par. 166, note 21

b) Selon Levinas La vulnérabilité originaire fait que la femme est à l'origine du souci de l'autre. L'idéal de fusion propice à son instrumentation par l'homme n'a pas lieu d'être

-Le sensible –maternité, vulnérabilité, appréhension- noue le nœud de l'incarnation dans une intrigue plus large que l'aperception de soi : intrigue ou je suis noué aux autres avant d'être noué à mon corps (...) l'expérience sensible en tant qu'obsession par autrui –ou maternité- est déjà la corporéité que la philosophie de la conscience veut constituer à partir d'elle

Autrement qu'être p123

-Le je-tu où Buber aperçoit la catégorie de relation interhumaine n'est pas la relation avec l'interlocuteur, mais avec l'altérité féminine. Cette altérité se situe sur un autre plan que le langage et ne représente nullement un langage tronqué balbutiant, encore élémentaire. Tout au contraire, la discrétion de cette présence inclut toutes les possibilités de la relation transcendante avec autrui Totalité et infini p166

-La différence des sexes n'est pas (...) la dualité de deux termes complémentaires, car deux termes complémentaires supposent un tout préexistant. Or, dire que la dualité sexuelle suppose un tout, c'est d'avance poser l'amour comme fusion. Le pathétique de l'amour consiste dans une dualité insurmontable des êtres. C'est une relation avec ce qui se dérobe à jamais

« Le temps et l'autre »



Adhérez à l'École de la paix

7, rue Très-Cloîtres, 38000 Grenoble

04 76 63 41 81

Pour consulter les textes :actions et événements :café de la paix

www.ecoledelapaix.org

Prochain café, Mardi 15 Novembre 18h00 : l'Honneur